

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27346**

Intitulé

Régisseur(euse) plateau/scène

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(a) régisseur(se) plateau/scène est un agent de maîtrise, technicien(ne) hautement qualifié(e), garant du bon déroulement technique d'un spectacle.

Il(elle) intervient au sein de l'espace où se déroulent les répétitions et/ou les représentations du spectacle. Il(elle) peut répondre à des besoins spécifiques en dehors du plateau, notamment au sein de la salle, des loges...

La scène nomme l'espace de représentation. Le plateau intègre, quant à lui, la scène, les coulisses et les lieux de stockage du matériel.

En plus de l'organisation des activités rattachées au plateau, le(la) régisseur(se) plateau / scène participe le plus souvent à la planification des différentes interventions rattachées au plateau, au son, à la vidéo et à la lumière, en lien avec les régisseurs de ces spécialités.

Il peut ainsi naturellement évoluer vers des fonctions de régisseur(se) principal(e) ou général(e).

Dans le cadre de son activité, il(elle) collabore, s'il existe, avec un(e) chef machiniste, dans le cas où le contexte d'exercice exige une machinerie importante (cintre, dessous de scène...).

Les fonctions du(de la) régisseur(se) plateau/scène, telles que décrites dans le référentiel métier de l'Observatoire prospectif des métiers et qualification du spectacle vivant se répartissent en trois fonctions principales :

I - Organisation / Animation; II - Réalisation technique - Sécurité - Contrôle; III - Etude et Veille

Les capacités attestées :

- Evaluation des contraintes et des besoins au niveau du plateau
- Organisation opérationnelle des moyens techniques de scène
- Constitution des documents techniques de transmission
- Management et gestion de l'équipe plateau
- Mise en oeuvre des moyens techniques de scène
- Maintenance et prévention des risques liés aux matériels et équipements scéniques
- Mise en oeuvre des installations techniques du plateau
- Développement de compétences et veille professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les emplois varient considérablement en fonction des entreprises (prestations de services, salles de spectacle, producteurs indépendants, théâtres, compagnies de création ou groupes de musique etc.), de la nature des activités artistiques et techniques, des moyens technologiques et traditionnels dont ils disposent ainsi que des moyens financiers engagés.

L'exercice professionnel de ces personnes peut impliquer des déplacements et un éloignement du domicile de plusieurs jours. L'activité est soumise au rythme de la programmation des spectacles

Régisseur plateau / scène

Régisseuse plateau / scène

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1509 : Régie générale

L1503 : Décor et accessoires spectacle

Réglementation d'activités :

Il peut être demandé l'attestation de suivi des formations spécifiques préparant au(x) Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité - CACES-, à l'accroche-levage, au travail en hauteur, à la prévention des risques liés à l'activité physique - PRAP -, de sauveteur secouriste du travail - SST, de sensibilisation aux risques électriques.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'évaluation des compétences professionnelles se fait tout au long du parcours au travers d'études de cas, de mises en situation professionnelle, et enfin d'une soutenance devant le jury de certification.

La Certification est composée de 8 Blocs de compétences :

- 1 - Evaluation des contraintes et des besoins
- 2 - Organisation opérationnelle des moyens techniques
- 3 - Constitution des documents techniques de transmission

- 4 - Management et gestion de l'équipe plateau
- 5 - Mise en oeuvre des moyens techniques de scène
- 6 - Maintenance et prévention des risques
- 7 - Mise en oeuvre des installations techniques du plateau
- 8 - Développement de compétences et veille professionnelle

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27346 - Mise en oeuvre des installations techniques du plateau</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Maintenir à jour un cahier de main courante en notant les pannes, les dysfonctionnements, les anomalies pour transmettre au(à la) régisseur(se) général(e) 2 - Noter les modifications apportées en cours d'exploitation 3 - Mener une veille technologique et réglementaire <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une épreuve pratique individuelle : détection de pannes et résolution des dysfonctionnements, références réglementaires • Etude de cas portant sur la production d'outils de transmission pour le suivi de la maintenance et des modifications dans l'exploitation d'un spectacle <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 6ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27346 - Développement de compétences et veille professionnelle</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Identifier les moyens de développement de ses compétences 2 - Mener une veille artistique 3 - S'informer des évolutions technologiques et réglementaires <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'autoévaluation : outil de suivi des évolutions technologiques, artistiques et professionnelles <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 8ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27346 - Management et gestion de l'équipe plateau</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Définir les procédures d'accueil des équipes artistiques 2 - Répartir les tâches entre les équipes d'accueil et accueillies en lien avec le régisseur(se) général(e) et/ou le chef machiniste 3 - Etablir une conduite claire et précise des effets à envoyer 4 - Rappeler les consignes de sécurité pour garantir le bon déroulement du spectacle 5 - Animer des réunions d'évaluation des difficultés avec l'équipe du plateau et les artistes 6 - Tenir à jour le dossier de régie pour rendre compte des modifications en cours d'exploitation 7 - Définir les dysfonctionnements, proposer des solutions, rendre compte au (à la) régisseur(se) général(e) <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une mise en situation pratique collective reconstituée : répartition des tâches et des rôles, production d'une conduite des effets, constitution d'un dossier de régie <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 4ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27346 - Mise en oeuvre des moyens techniques de scène</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Garantir la conformité des installations au plan d'implantation 2 - Organiser l'espace de circulation, l'accessibilité au plateau, à la salle et le balisage 3 - Vérifier le respect des consignes de sécurité et des règles d'hygiène 4 - Vérifier les organes de sécurité de l'espace scénique (rideau de fer, issues de secours...) <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une épreuve pratique individuelle : liste des vérifications à effectuer, plans liés à la prévention des risques • Tests individuels en prévention des risques (ne conditionnant pas l'obtention, ou pas, de la certification) <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 5ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27346 - Maintenance et prévention des risques liés aux matériels et équipements scéniques</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Maintenir à jour un cahier de main courante en notant les pannes, les dysfonctionnements, les anomalies pour transmettre au(à la) régisseur(se) général(e) 2 - Noter les modifications apportées en cours d'exploitation 3 - Mener une veille technologique et réglementaire <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une épreuve pratique individuelle : détection de pannes et résolution des dysfonctionnements, références réglementaires • Etude de cas portant sur la production d'outils de transmission pour le suivi de la maintenance et des modifications dans l'exploitation d'un spectacle <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 6ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27346 - Constitution des documents techniques de transmission</p>	<p>Descriptif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Rédiger une fiche technique en utilisant les outils d'aide à la régie (logiciels de bureautique et de dessin) 2 - Dessiner un plan d'implantation 3 - Etablir un planning de travail 4 - Définir les procédures d'installation et d'exploitation, totale ou partielle, d'un système ou d'un équipement dans le respect des règles de sécurité <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de cas liée à la préparation d'une régie : plans et schémas, hiérarchisation des activités, liste des procédures à suivre en fonction du projet artistique, règles de sécurité <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 3ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 27346 - Evaluation des contraintes et des besoins au niveau du plateau	<p>Descriptif :</p> <p>1 - Définir les contraintes du projet artistique (exploitation, invariables et modifiables)</p> <p>2 - Evaluer les besoins techniques et humains</p> <p>3 - Interpréter le cahier des charges pour faire des propositions d'adaptation</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une mise en situation pratique collective reconstituée selon le cahier des charges d'un projet artistique • Etude de cas liée à la préparation d'une régie : problématique posée par le projet artistique, étude de faisabilité, analyse des contraintes et des besoins, propositions d'adaptation <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 1er bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 27346 - Organisation opérationnelle des moyens techniques de scène	<p>Descriptif :</p> <p>1 - Planifier et répartir les activités entre les différents intervenants à la scène et au plateau</p> <p>2 - Elaborer le dossier technique tenant compte de l'exploitation ultérieure du spectacle</p> <p>3 - Etablir un plan de montage, colisage et stockage du matériel</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une mise en situation pratique collective reconstituée selon le cahier des charges d'un projet artistique • Etude de cas liée à la préparation d'une régie : organisation des activités, planning, liste de matériel et de consommables, plans <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une attestation du 2ème bloc de compétences « acquis » ou « non acquis ».</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur(euse) plateau/scène" avec effet au 7 septembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur spécialisé de spectacle, option plateau, lumière, son" avec effet au 18 novembre 2010, jusqu'au 7 septembre 2016.

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 09 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1991 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 14 octobre 1998 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique

Arrêté du 14 octobre 1992 publié au Journal Officiel du 05 novembre 1992 portant homologation du 'Titre de régisseur spécialisé du spectacle, options : plateau, lumière ou son'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

8 à 12 certifiés par an

Autres sources d'information :

<http://www.cfpts.com>

<http://www.cfa-sva.com>

Lieu(x) de certification :

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS) : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [Bagnolet]

CFPTS - Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle

92, avenue Galliéni

93170 Bagnolet

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFA du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel - 92, avenue Gallieni - 93170 Bagnolet

Historique de la certification :

Ancien libellé : "Titre de régisseur spécialisé du spectacle, options : plateau, lumière ou son" (arrêté du 14 octobre 1992 publié au Journal Officiel du 05 novembre 1992) - Ancienne Fiche Répertoire 12973.